



AMBASSADE DE SUISSE
EN INDONÉSIE

DJAKARTA, le 1er juillet 1967

Djalan Merak 23
Téléphone: O.G. 47921 & 47922
Heures de réception 9-12 h

Réf.:

Monsieur le Conseiller fédéral
Willy S p ü h l e r
Chef du Département politique fédéral

B e r n e

Rapport politique no 9

Entretiens a) avec le Prince Sihanouk
b) avec Mme Tip Nam, ministre
du travail et des affaires
sociales

en						a/a
Date						2.8
Vica						ju
EPD						2. Aug. 1967
Ref p.A. 21.31.						Djakarta

Monsieur le Conseiller fédéral,

a) Etant données les critiques, que je vous ai signalées, touchant la Suisse et sa politique de neutralité, parues dans la presse cambodgienne, même sous la signature du Prince Sihanouk, je me demandais quel serait l'accueil que me réserverait le Chef de l'Etat au cours de l'entretien qu'il m'a accordé le dimanche, 18 juin à 11 h. Il avait reçu auparavant le nouvel Ambassadeur de Cuba, venu présenter ses lettres de créances, puis M. de Ribbing, l'envoyé spécial d'U Thant dont la franchise, au cours d'un long entretien, l'avait, parait-il, fort irrité.

Notre conversation, qui n'a duré que 20 minutes, a été cependant cordiale et sans éclat de sa part. Il n'est pas revenu sur ses accusations contre les Etats-Unis et la guerre du Vietnam. Peut-être était-ce par retenue pour une Suisse qui est souvent jugée comme étant dans l'autre camp? Je pense plutôt que c'était parce que ma visite était celle



- 2 -

d'un Chef de mission connaissant désormais les thèses cambodgiennes. Nous avons évoqué tout d'abord son discours à l'Académie militaire du 13 juin où il a prononcé un exposé fort intéressant et complet sur la situation du pays, dont je vous parlerai à part. Voici en quelques mots le détail des autres sujets que nous avons abordés:

- 1) Le Prince m'a demandé de vous remercier d'avoir suggéré (j'en avais parlé au Premier ministre et au Secrétaire général des Affaires Etrangères quelques jours avant) la conclusion d'un traité d'arbitrage, de règlement judiciaire et de conciliation. Il se réserve d'étudier cette proposition, "bien qu'il ne voie pas quelles difficultés pourraient surgir à l'avenir avec une Suisse amie". Cette étude prendra du temps et la réponse tardera probablement.
- 2) Liberté de la Presse.- Le Prince s'est refusé à nationaliser les journaux cambodgiens malgré les attaques de certains organes de gauche, car il veut savoir ce que pensent les gens. (C'est une attitude logique s'il en est une, mais appliquée à sens unique puisqu'il ne peut tolérer les critiques émises à l'étranger. Il est vrai que celles-ci sont souvent injustes. Le Gouvernement de Phnom-Penh dispose d'un service de presse fort efficace puisque l'on connaît, même avec retard, tout ce qui se publie sur le Cambodge dans tous les pays du monde.)
- 3) Le Prince souhaiterait que nous ouvrions une représentation permanente à Phnom-Penh, à la tête de laquelle pourrait être placé un Chargé d'affaires (cela ne coûterait pas bien cher, a dit le Prince!), ceci pour établir des contacts plus suivis entre nos deux pays. Je lui ai signalé que nous avons l'intention de demander l'exequatur pour un agent consulaire en automne prochain, mais il préférerait la première solution. Je ne sais si, dans son idée, il s'agirait vraiment d'intensifier nos rapports réciproques

- 3 -

ou si ce serait simplement pour augmenter le prestige du Cambodge en installant une nouvelle mission permanente à Phnom-Penh. (Une même requête dans le même sens m'a été faite par plusieurs autres personnalités, notamment pour faciliter l'octroi de visas pour les personnes se rendant en Suisse car il est difficile d'envoyer les passeports à Saïgon, Djakarta ou Singapour. Il est vrai que la plupart des voyageurs vont tout d'abord à Paris où ils peuvent se procurer le visa, mais certains délégués désirent se rendre directement à Genève sans passer par la France.)

- 4) L'Ambassadeur du Cambodge en Suisse, Sonn Voeunsai, présentera très prochainement ses lettres de créances au Président de la Confédération.
- 5) La question du respect et de la reconnaissance des frontières actuelles, au sujet de laquelle j'écris à part à la Division des affaires politiques, le préoccupe beaucoup. Il souhaite vivement que nous donnions suite à la demande formulée dans la note du Ministère des affaires étrangères du 29 mai. Cette déclaration ne comporterait nullement d'engagement pour nous mais serait un geste d'amitié et de compréhension pour le Cambodge.
- 6) Ayant rappelé la visite de M. Ruegger en septembre dernier et ayant ajouté que les propositions transmises de votre part étaient toujours ouvertes, le Prince m'a répondu qu'à son regret il ne peut que s'en tenir au contenu de sa réponse du 12 février 1967. Les conditions de la Suisse ne peuvent être comparées à celles du Cambodge. Il tient cependant à vous remercier encore de l'offre.

- 4 -

b) Mme Tip Nam, Ministre du travail et des affaires sociales, que j'ai vue le 22 juin, m'a immédiatement fait part (ce que le Prince Sihanouk n'a pas fait) de l'appréciation du Gouvernement cambodgien pour le don offert par le Gouvernement suisse en faveur des réfugiés vietnamiens au Cambodge. Notre geste fut très apprécié car il a permis d'acheter des engins motorisés devant servir au défrichage des lotissements réservés aux réfugiés. Sur chaque lot on installe une famille qui défriche et aménage le sol, puis l'ensemence pour pouvoir se tirer rapidement d'affaires. Le Gouvernement pourvoit à la construction d'une maison de bois et fournit les graines. Après 6 mois, les réfugiés sont abandonnés à leur sort. Les résultats ont été concluants. Une contribution ultérieure du Gouvernement suisse serait la bienvenue car les réfugiés affluent régulièrement chaque mois. Madame Tip Nam a parlé de m'inviter en automne prochain à une cérémonie officielle de visite des lieux.

Le silence du Prince Sihanouk au sujet de notre don, est-il dû à un oubli de sa part ou à son hypersensibilité qui lui interdirait de remercier pour une aide non sollicitée et profitant, de plus, à des Vietnamiens? Il est difficile de le savoir.

*

Lorsque je suis parti de Phnom-Penh le 28 juin, j'ai salué à l'aéroport le Prince Phurissara, Ministre des affaires étrangères, qui arrivait par l'avion que j'allais prendre. Il m'a dit qu'il avait eu l'occasion d'aller à Genève il y a peu de jours sous la conduite de l'Ambassadeur Sonn Voeunsai. Il avait donc pu admirer la beauté de notre pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse

